

il n'a pas été concluant, le gouvernement n'ayant pas l'intention de se prononcer sur la question. En effet, à la fin de 1873, il avait déjà cherché, mais en vain, à obtenir l'assentiment de Whitehall de nommer d'autres sénateurs et ainsi l'emporter largement sur les conservateurs à la Chambre haute.

Un autre changement apporté aux usages de la Chambre au cours de la session de 1874 est venu compléter la nouvelle loi électorale. Il s'agit de la décision, faisant suite à l'adoption d'un rapport de comité, de commencer à tenir un compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes. Cette question avait été abordée à plusieurs reprises au cours des première et deuxième législatures, mais elle n'avait jamais rallié les appuis nécessaires dans les deux partis. On faisait valoir deux objections à l'introduction d'un compte rendu officiel: que des journaux comme le *Globe* et le *Times* s'acquittaient déjà de façon satisfaisante de cette tâche et que cela coûterait trop cher. Accessoirement, on se demandait s'il était possible qu'un tel compte rendu soit tout à fait dénué de sectarisme politique et s'il n'encouragerait pas la verbosité à la Chambre.

Alexander Mackenzie, qui avait rédigé le premier rapport en faveur d'un *hansard* officiel au cours de la session 1867-1868 était d'avis qu'un compte rendu public des débats, préparé par le personnel des Communes, ouvrirait la voie à un Parlement plus responsable. Selon lui, un compte rendu officiel des débats s'inscrivait dans la même ligne que les changements concrétisés dans la nouvelle loi électorale. M. Mackenzie était appuyé dans sa campagne en faveur d'un compte rendu officiel par M. Charles Tupper, qui y voyait un document historique utile pour les Canadiens, ainsi qu'une source de référence pour les investisseurs et les colons éventuels vivant à l'étranger.

En 1872, la Chambre des communes avait décidé, à titre d'essai, d'acheter, à l'intention des députés, un rapport abrégé des débats rédigé par James Cotton du *Times* d'Ottawa. Six cents copies des *Cotton Debates* pour 1870 et 1871 avaient finalement été achetées et distribuées. Dans l'intervalle, le Sénat avait adopté le compte rendu officiel, avec la nomination du jeune John George Bourinot, de Sydney, à titre de « sténographe du Sénat et des comités du Sénat ». M. Bourinot a commencé à consigner les débats du Sénat en 1871, créant ainsi le premier compte rendu officiel permanent des débats du Parlement du Canada.

Comme il s'intéressait depuis longtemps à un *hansard* officiel, le premier ministre Mackenzie n'a pas tardé à constituer un comité spécial chargé d'étudier « le moyen le moins cher et le plus efficace d'obtenir la publication d'un *hansard* canadien ». Ce comité de neuf membres était dirigé par James Young, représentant de Waterloo-Sud et homme d'affaires de Galt. Avec l'appui de M. Tupper, le comité s'est attelé à la tâche, présentant son rapport le 18 mai. Le compte rendu officiel devrait commencer à la prochaine session, chaque intervention devant être rapportée dans sa langue. On devrait embaucher un sténographe en chef, employé permanent de la Chambre, aidé de quatre sténographes subalternes, dont un francophone. Deux mille copies du *hansard* seraient imprimées, sous forme de feuillets, un exemplaire étant destiné à chaque journal au Canada et six pour chaque député. Le coût estimatif de l'opération pour chaque session serait de 7 984 \$, dont 5 000 \$ seraient nécessaires pour la rémunération des sténographes. Un petit groupe de députés favorables à un compte rendu privé se sont opposés au rapport du comité. Les principaux opposants étaient tous deux libéraux : Frank Killam de Yarmouth et Robert Wilkes, de Toronto-Centre. Leur amendement a été rejeté, avec dissidence, étant donné que MM. Mackenzie, Blake, Mills, Macdonald et J.-E. Cauchon ont tous appuyé la proposition de compte rendu officiel.